



MAIRIE DE LONGVILLIERS
☎ 01.30.41.33.96
Numéro édité par la
Commission Bulletin Municipal
mairie.longvilliers@wanadoo.fr
<http://longvilliers.free.fr>

Vivre à Longvilliers

"Garde Champêtre" Infos

NOVEMBRE 2012

**Marc ALLES, Maire de Longvilliers
et les Conseillers Municipaux**

ont le plaisir de vous convier aux vœux du Maire qui seront suivis
d'un verre de l'amitié le :

**Samedi 19 janvier 2013 à 11H00 en Mairie de Longvilliers.
Les nouveaux habitants sont les bienvenus.
Venez nombreux.**

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

**En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie de LONGVILLIERS sera fermée
le lundi 24 décembre 2012.**



RECENSEMENT 2013
**Toute la population de LONGVILLIERS
sera recensée**



Le recensement 2013 débutera le 17 Janvier et se terminera le 16 Février. Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale, en vertu de la loi du 7 Juin 1951 modifiée. Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal. Madame Palfray, Longvillageoise sera l'agent recenseur pour la commune de Longvilliers ; elle passera chez vous, vous déposer un bulletin individuel par personne et un bulletin locatif par habitat. Un rendez vous sera fixé pour reprendre les bulletins déposés.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le quatorze septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 septembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Étaient présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Pascal GEORGE, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Alain CORDIER et Mme Chantal LEFEVRE. **Étaient absents :** Mme Olivia-Jane LACROIX qui donne pouvoir à M. CORDIER, M. Alain CRISTOFOLI qui donne pouvoir à M. CHANCLUD, M. Michel LECACHEUX et M. MAILLET. **Secrétaire de séance :** M. GEORGE.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord :

*pour supprimer deux délibérations : La mise à disposition du terrain au Conseil Général des Yvelines pour la réalisation du Parc Relais et l'astreinte d'exploitation pour le personnel technique.

*pour rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Approbation des statuts modifiés de la CCPFY. Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 15 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

Le bureau d'étude présente l'avancement du Plan Local d'Urbanisme au Conseil Municipal. M. GILSON a exposé aux conseillers municipaux qu'il réalisait un dossier PLU pour le compte de la commune. Cependant, la commune est soumise à beaucoup de restrictions comme les sites classés et inscrits etc...et de nombreux intervenants extérieurs qui apportent leurs recommandations. Il conseille la commission dans ses choix en fonction de ce qui lui semble réalisable en fonction des textes de loi. M.GILSON présente l'ébauche du rapport de présentation.

Le PLU comprend : **1° un rapport de présentation** (c'est une photographie de la commune à l'heure actuelle), à cet effet il identifie les lieux remarquables sur la commune, **2° un projet d'aménagement et de développement durable** (transcription de ce qui est souhaité pour les années à venir dans l'intérêt de la commune : urbanisation ou pas pour la commune etc...) et **3° un règlement écrit et graphique** ainsi qu'un plan de zonage.

DÉLIBÉRATIONS

Participation carte imagine r – Lycéen : La zone 6 ayant disparu, une nouvelle délibération est nécessaire. **Le Conseil Municipal** après avoir délibéré, à l'unanimité **accorde** cette participation communale de 50% pour la zone 4-5.

CCPFY : Approbation de la convention constitutive du groupement de commande : Cette convention permet aux membres signataires de mutualiser les travaux de voiries. Les membres s'engagent à régler à la CCPFY un montant de 3% HT du montant des travaux réalisés pour chacun des bons de commande (prestations réalisées par CCPFY dans le cadre des suivis administratif et technique). **Le Conseil Municipal** après avoir délibéré, à l'unanimité **autorise** M. le Maire à signer la convention.

CCPFY : désignation d'un délégué et d'un suppléant pour les opérations de voirie dites « pour compte de tiers »: Suite à la signature de la convention, **Le Conseil Municipal** après avoir délibéré, à l'unanimité **désigne** M. ALLES, titulaire et M. CHANCLUD suppléant (il faut être membre de la Commission d'Appel d'Offres communale).

CCPFY : désignation d'un délégué pour la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Chaque commune doit désigner un membre de son Conseil Municipal pour siéger à cette commission. **Le Conseil Municipal** après avoir délibéré, à l'unanimité **nomme** M. Marc ALLES.

Révision du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France : Pas de délibération. M. ALLES explique que ce projet ne concerne pas le sud-Yvelines. **Le Conseil Municipal** est sans avis sur le sujet.

Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult en Yvelines : Répartition des excédents pour les communes sortantes : Suite à la dissolution du SICSA le 30 juin 2012, il est décidé de répartir les excédents comme suit : pour la partie fonctionnement le calcul est établi par rapport à la population des communes sortantes et pour l'excédent des collèges, la répartition est en fonction du nombre d'élèves (année 2011-2012). **Le Conseil Municipal** après avoir délibéré, à l'unanimité **accepte**.

Participation Assainissement Collectif : La loi de finances rectificative 2012-354 du 14 mars 2012 a supprimé définitivement à compter du 1^{er} juillet 2012 la Participation de Raccordement à l'égout (PRE) soit actuellement notre taxe de raccordement à l'égout de 3 000€. Pour pallier à cette suppression, mais maintenir le niveau des recettes des services publics de collecte des eaux usées, la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été créée. La PAC est instituée par délibération du Conseil Municipal, elle est perçue lors des demandes de raccordement au réseau.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2012

(suite)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **décide** d'instaurer la PAC et **fixe** le montant forfaitaire à 6000€ qui est le seuil minimal (le coût des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif est à la charge de la commune).

Astreinte d'exploitation pour le personnel du service technique : Pas de délibération. Elle permet d'assurer les interventions d'urgence en dehors de l'horaire normal de service. Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur le recours aux astreintes après avis du Comité Technique Paritaire (instance du Centre Interdépartemental de Gestion). M. CHANCLUD a présenté au Conseil Municipal le régime d'indemnisation. Il est décidé de poursuivre la procédure. Les conseillers font remarquer que l'agent technique a toujours très bien travaillé.

Mise à Disposition du terrain du Parc Relais au conseil général des Yvelines : Pas de délibération. Le Conseil Général a confirmé qu'un simple courrier signé de Monsieur le Maire était suffisant.

Approbation des statuts modifiés de la CCPFY : Suite à l'adhésion des six nouvelles communes à la CCPFY à compter du 1^{er} juillet 2012, les statuts communautaires doivent être modifiés. **Le Conseil Municipal** après avoir délibéré, à l'unanimité **adopte** les modifications.

Aire de jeux : Pas de délibération. Depuis 2005, la CCPFY implante sur le territoire communautaire des équipements de proximité et développe l'activité sportive auprès de son jeune public par la mise en place d'équipements implantés tels que aire de jeux ou terrains multisports. M. le Maire explique que la commune ne dispose pas de nombreux terrains communaux pour accueillir une aire multisports. Il souhaite conserver l'espace derrière le hangar pour la libre circulation des agents techniques et ne souhaite pas regrouper toutes les structures au même endroit. Il demande donc aux conseillers de réfléchir et de soumettre d'autres propositions avant de prendre une décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de subvention non retenues : L'Association « Le Carrefour des Communes » et La Ligue contre le Cancer : Comité des Yvelines pour 2013.

Informations au Conseil Municipal :

- **Incendie de voitures** sur la voie publique à Bouc Etourdi, pas d'indemnisation pour le revêtement de voirie par l'assurance, car il n'existe pas de protection « dommages aux terrains ».

- **Comité des Fêtes Rochefort/Longvilliers :** Démission de la Présidente, de la Vice-Présidente et de la Trésorière. Le nouveau Président M.GATINEAU compte prendre rendez-vous avec les maires des deux villages pour envisager l'avenir de l'association et sa gestion.

- **Parc Relais :** l'acte notarié d'achat du terrain a enfin été signé par M. le Maire.

Remerciements : M. le Maire lit les courriers de Mme POURSINOFF Anny, pour la fin de son mandat de député et de Mme ESNAULT pour la brioche du 14 juillet.

Rapports d'activités 2011 : Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines, La Région Ile de France, le Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets (SITREVA) et le SICTOM de la Région de Rambouillet ainsi que son compte administratif 2011. M. le Maire informe les conseillers que ces rapports sont à leur disposition en Mairie.

Achat d'une sono portable : M. le Maire propose l'achat d'une sono portable au lieu d'utiliser et d'emprunter la sono massive de l'Eglise. Le prix est modeste environ 300€ et la sono sera utilisée pour les discours, lors du déclenchement éventuel d'alarme, des réunions de la CCPFY etc...les conseillers donnent leur accord.

Travaux route de Dourdan : M. CORDIER informe le conseil que les travaux de voirie ont débuté mais ils étaient prévus pour 15 jours et finalement sont prolongés jusqu'au 15 octobre.

Mme LEFEVRE : - demande le balayage des gravillons sur la route de Bouc Etourdi.

- signale que les panneaux "chemin privé" au Grand Plessis n'ont pas été retirés.

- souhaite que le lavoir de Saint Fargeau soit vraiment nettoyé. Il est rappelé à ce propos que les riverains sont propriétaires des berges de la rivière et ont le devoir de les entretenir.

CCAS : Mme DUPONT informe le Conseil Municipal de l'adhésion de Clairefontaine aux cinq CCAS (Bonnelles, Bullion, La Celle les Bordes, Rochefort en Yvelines et Longvilliers).

La séance est levée à 23H15.

ROUTE DE ROUILLON, BOUC ÉTOURDI À DOURDAN

Les travaux de voirie ont été réalisés au niveau du hameau de Semont.
Tous les automobilistes remercient la mairie de Dourdan pour cette réalisation.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PARC RELAIS AU PLESSIS MORNAY



Le carrefour giratoire au Sud de l'échangeur avec l'autoroute A10 est maintenant terminé et mis en service.

Les travaux d'aménagement du carrefour en tourne à gauche et la mise en conformité des arrêts de bus ont débutés à la mi-novembre pour une durée de deux mois.

La construction du parc relais commencé depuis le mois d'octobre 2012 pour une durée de cinq mois révèle aujourd'hui un état d'avancement correct avec les terrassements réalisés à 85%, les travaux d'assainissement exécutés à 90% et les ouvrages de génie civil actuellement en cours d'assemblage. La fin des travaux est prévue pour la fin mars 2013 sous réserve des conditions météo.

Les mesures provisoires de stationnement et d'arrêts de bus pendant la période du chantier sont satisfaisantes.

MONOXYDE DE CARBONE comment prévenir les intoxications ?



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an.

Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- 1) *Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.*
- 2) *Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.*
- 3) *N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (gazinière, brasero etc.).*
- 4) *Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.*

*En savoir plus : www.prevention-maison.fr
Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)*

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au **lundi 31 décembre, une permanence aura lieu de 14h00 à 17h00 à la mairie**. Cette inscription vous donnera le droit de vote à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement.

Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Liste des pièces à fournir :

- ❖ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- ❖ Un justificatif de domicile récent,
- ❖ Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux.

Prochaines Élections

2014	Élection municipales	Durée du mandat : 6 ans (dernière élection : 22 avril et 6 mai 2008)
2014	Élections Conseillers territoriaux (remplace les élections cantonales et régionales)	Durée du mandat : 6 ans (première élection)
2014	Elections européennes	Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 2009)

BONS DE CHAUFFAGE 2012 – 2013

Les personnes âgées de 65 ans désirant recevoir les bons de chauffage doivent déposer leur avis de non imposition à la mairie de Longvilliers avant le 1^{er} décembre 2012.

ÉLAGAGE

Si vos branches d'arbres dépassent sur le domaine public.

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des trottoirs, routes, chemins ruraux doivent être coupées. Ceci, à la diligence des propriétaires, dans des conditions qui sauvegardent la sécurité et la commodité du passage. Les haies doivent être taillées à l'aplomb de la limite de propriété. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

**Pour gagner du temps, envoyez vos documents à l'adresse unique. Une seule adresse à retenir :
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
78085 Yvelines cedex 9**

Avec l'adresse unique,

- ✓ les feuilles de soins sont traitées beaucoup plus rapidement que lorsqu'elles sont envoyées dans nos agences,
- ✓ le dossier est pris en charge immédiatement par une équipe professionnalisée,
- ✓ tous les envois, y compris ceux destinés au service médical et au service social, sont gérés en un point unique.

PORT OBLIGATOIRE DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

Nous vous rappelons que le non-port de la ceinture de sécurité dans les cars peut entraîner une contravention de 135 €. Des contrôles seront prochainement effectués pour la sécurité des usagers.

Informations SICTOM / SITREVA

SICTOM de Rambouillet (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)
SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets)

Déchèteries - Carte d'accès aux déchèteries

La carte d'accès aux déchèteries est obligatoire depuis le mois de Septembre 2010.
Pour ceux qui ne l'auraient pas, s'adresser à la Mairie ou à la déchèterie.

Rappel : Déchèteries - Jours de fermeture des déchèteries de Saint Arnoult et Bonnelles

Déchèterie de Saint Arnoult : RD 988 Route d'Ablis - 78 730 - Tel : 01 30 41 41 33.

Fermée le mardi et le mercredi.

Déchèterie de Bonnelles : Route de Villevert - 78 660 - Tel : 01 30 88 46 15.

Fermée le lundi, mardi, dimanche.

Les déchèteries sont ouvertes en semaine de 9h à 12h45 et de 14h à 17h45, le dimanche de 9h à 12h45.

Pendant la période des fêtes de fin d'année

Ramassage des ordures ménagères : le ramassage sera effectué selon le calendrier, c'est-à-dire le mercredi 26 décembre 2012 et le mercredi 2 janvier 2013 après midi.

Ramassage des Emballages-journaux-revues-magazines : le ramassage sera bien effectué le Vendredi 21 Décembre 2012 et le vendredi 4 janvier 2012 après-midi (Cf calendrier).

Fermeture des déchèteries : les déchèteries de Saint Arnoult et Bonnelles seront fermées du lundi 24 décembre 2012 à 12h45 au mardi 01 janvier 2013 inclus.

www.sictomregionrambouillet.com www.sitreva.fr

SALON ADREP ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le SALON DE L'enseignement supérieur ADREP se déroulera les 25 et 26/01/2013 à l'espace
CHAMPERRET (porte de Champerret Paris 17^{ème})

REUSSIR SON PARCOURS SCOLAIRE ! RECHERCHE D'UN METIER !

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche propose un site: ONISEP Ile de France

L'information nationale et régionale sur les métiers et la formation, s'adresse :
aux collégiens, lycéens, cfa, étudiants après le bac.....

**Un calendrier des salons étudiants avec leurs spécificités et les lieux vous est proposé, ce qui peut
vous éclairer pour bien vous orienter et trouver votre formation,
voire votre carrière professionnelle.**

Retrouver le **salon virtuel permanent** de letudiant.fr
une mine d'informations (jobs /stages/emplois/alternance/étudiants.....)

TOUS LES SALONS ETUDIANTS www.letudiant.fr/études/salons.html

MISSION LOCALE
TRANSPORTS EN COMMUN :
La région aide les jeunes

Pour éviter que des difficultés financières n'empêchent les jeunes d'accéder aux transports en commun, la région Ile-de-France propose différentes solutions.

Des entretiens d'embauche loin de son domicile, des écoles aux quatre coins de l'Ile-de-France, des rendez-vous dans des villes excentrées... Les transports en commun restent bien souvent indispensables dans les différentes démarches pour l'accès à un emploi ou une formation. Mais les prix du train, du bus, du métro ou du RER peuvent vite devenir un frein pour les jeunes. Pour éviter d'en arriver là, différentes aides existent. La région Ile-de-France et le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) financent une tarification spéciale, appelée « Solidarité transport ». Elle permet de bénéficier de réductions importantes : à partir de 50 % sur les tickets « t+ » et les billets banlieue, et de 75 % à 100 % sur le Pass Navigo. Le droit à réduction concerne les bénéficiaires de la CMU complémentaire et de l'aide médicale de l'Etat, ainsi que les chômeurs titulaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) qui n'ont pas la CMU complémentaire. Il est attribué pour une durée de 1 à 12 mois et peut être renouvelé selon l'évolution de la situation. La gratuité totale s'adresse aux allocataires du RSA, sous conditions de ressources et les chômeurs recevant à la fois l'ASS et la CMU complémentaire. Le forfait gratuit est renouvelable tous les 3 mois, tant que les droits sociaux sont reconduits. Pour bénéficier de ces tarifications, il suffit de contacter l'Agence Solidarité Transport au 0800.948.999 (appel gratuit depuis un poste fixe). Elle envoie un formulaire à compléter et à renvoyer. A l'issue de l'examen du dossier, l'agence attribue le droit à réduction ou à gratuité. La région propose également une aide spécifique pour les 16-25 ans en formation, sortis auparavant du système scolaire sans qualification. Seule condition : avoir le statut de stagiaire de la formation professionnelle dans le cadre de dispositifs d'accompagnement, tels Avenir Jeunes, Programme Qualifiant Compétences ou les Ecoles de la deuxième chance. Les concernés peuvent bénéficier gratuitement du Pass Navigo toutes zones, pendant la durée de leur formation. Il suffit aux jeunes de s'adresser à leur organisme de formation qui se charge des différentes démarches. Et pour ceux qui ne peuvent bénéficier de ces aides, la mission locale est là. Elle délivre, sous conditions, des chèques mobilité financés par le Conseil régional. Ces bons, d'une valeur unitaire de 4 et 8 euros, permettent de soutenir les jeunes sans emploi dans leurs différentes démarches professionnelles ou de recherches de formation. Ils couvrent jusqu'à 80 % du coût global du transport. L'an dernier, la mission locale de Rambouillet a distribué plus de 530 chèques mobilité.

Vous rencontrez des difficultés liées aux transports ? Contactez la Mission locale intercommunale de Rambouillet 19 rue de Clairefontaine 78120 Rambouillet tél : 01.34.83.34.12 pour prendre rendez-vous avec un conseiller.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (16h00 le vendredi)

www.mission-locale-rambouillet.fr

LES CALENDRIERS : ATTENTION !

En cette fin d'année, nous savons que nous serons sollicités pour les étrennes par les éboueurs, facteurs et les pompiers arnolpiens, service de proximité que nous apprécions particulièrement dans nos hameaux **SURTOUT DANS LES SITUATIONS URGENTES** pour ces derniers.

Si vous avez un doute quant à l'identité de ces personnes, elles vous présenteront sans hésitation leur carte professionnelle. Autrement pensez à alerter votre mairie ou voisins conseillers municipaux qui sauront « débusquer » les usurpateurs.

Les étrennes sont facultatives mais, au demeurant, nous apprécions ces métiers qui contribuent grandement à la qualité de notre vie quotidienne à la campagne.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Le vendredi 12 octobre 2012 ont eu lieu les élections des délégués de parents d'élèves.

Parents élus à l'école Maternelle de Longvilliers

- Mme DO CARMO Cristel (titulaire)
- Mme THEBAUD Caroline (titulaire)
- Mme GRAND Aurélie (suppléante)
- Mme BOUASSIDA Audrey (suppléante)

Parents élus à l'école Élémentaire de Rochefort-En-Yvelines

- Mme Estelle PRUVOST (titulaire)
- Mme Corinne DAVERDIN (titulaire)
- Mme Jacqueline MARCOT (suppléante)
- Mme Christelle MARCHAUT (suppléante)

Pour rappel, les délégués de parents d'élèves participent aux conseils d'école, de classe et d'administration des établissements. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre parents d'élèves et enseignants.

MARCHÉ DE NOËL

Cette année, l'association des Amis des écoles organise le **marché de Noël le 8 décembre à la salle des fêtes de Rochefort-en-Yvelines de 10h30 à 12h30**. Venez nombreux découvrir tous les objets fabriqués par les enfants des deux écoles et trouvez votre bonheur pour décorer votre intérieur. Un vin chaud vous sera offert en écoutant le chant des enfants. Une vente de sapins Nordmann en provenance d'une pépinière de la région aura lieu, ils seront livrés pendant le marché de Noël.

Réservez dès maintenant votre sapin auprès des enseignants avant le 29 novembre.

Prix des sapins :

- Petit (100 à 125 cm) : 29 €
- Moyen (125 à 150 cm) : 35 €
- Grand (150 à 175 cm) : 45 €
- Géant (175 à 200 cm) : 55 €

CHORALE

Venez passer un agréable moment musical, en venant écouter gratuitement, une chorale d'amateurs et de jeunes musiciens, le **Dimanche 9 Décembre à 16 H00, à l'église de Longvilliers**.

BIBLIOTHÈQUE



Pour les fêtes de fin d'année la bibliothèque sera ouverte les Mercredi 26 et Samedi 29 Décembre, et le Mercredi 2 Janvier et Samedi 5 Janvier 2013.

Dans le prochain bulletin municipal, vous aurez les résultats du Prix du roman de Rochefort.

SICTOM

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert :

0800 49 50 61

Le SICTOM de Rambouillet a désormais un site internet : www.sictomregionrambouillet.com

FÊTES DE FIN D'ANNÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVILLIERS

Sortie à Blois

Vous n'avez pas encore 65 ans ? Patience, cela viendra Et nous nous ferons un plaisir de vous accueillir à l'invitation annuelle des aînés du village.

Cette année, nous irons à Blois pour un déjeuner et une visite guidée du Château.

Départ de la mairie de Longvilliers le **samedi 1^{er} décembre** à 10h30.

Colis de Noël

Pour ceux qui ne pourraient se joindre à la sortie à Blois et qui auront répondu favorablement au récent courrier du CCAS, la distribution des colis de Noël aura lieu le week-end du **8 au 9 décembre**.

PROGRAMME DES FESTIVITÉS ET RASSEMBLEMENTS DES 6 CCAS

Jeudi 29 novembre : Théâtre Edouard VII "Comme s'il en pleuvait"

Mardi 18 et mercredi 19 décembre : Sortie en car, animée autour des illuminations parisiennes de Noël. Une petite halte au pied de la tour Eiffel avec "Collation et Bulles" est prévue.

Dimanche 20 janvier 2013 : 14h30 Invitation gracieuse à déguster la galette de Bullion autour d'un peu de musique et de rencontres. Salle Paragot.

CALENDRIER DES FÊTES DE NOËL

LONGVILLIERS fait partie du Groupement paroissial de St Arnoult-en-Yvelines. Le calendrier des manifestations et célébrations de Noël 2012 est le suivant :

- Marché de Noël :
 - o les 8 et 9 décembre à la Salle paroissiale de St Arnoult-en-Yvelines :
de 10h00 à 18h00 (samedi) et 17h00 (dimanche)
contes pour enfants à 15h30 (samedi et dimanche)
- Célébration pénitentielle :
 - o le 20 décembre à 20h30 à St Arnoult-en-Yvelines
- Lundi 24 décembre : Nuit de Noël :
 - o à 19h00 à l'église de LONGVILLIERS (Messe et Veillée)
 - o à 21h00 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines (Messe de la Nuit)
- Mardi 25 décembre : Jour de Noël
 - o à 11h00 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines

Le Père BASSONON, curé du Groupement paroissial, le Père VILLAIN, au presbytère de Clairefontaine, et tous les responsables du Groupement, vous souhaitent de très bonnes fêtes de NOËL, en famille, avec des amis, des voisins, dans la joie et dans la paix.

CALENDRIER DES ANIMATIONS ET ÉVÈNEMENTS

Diverses animations sont organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année, par les communes du Parc et à Rambouillet.

Événement	Date	Lieu	Informations/renseignements
Parc Naturel Régional Divers événements	décembre		la revue : L'écho du Parc 01 30 52 09 09 www.parc-naturel-chevreuse.fr
Animations autour de la ferme	décembre	Rambouillet	http://www.bergerie-nationale.educagri.fr
Fabrication d'objets en laine pour Noël 15 € / adulte et un enfant + 8 € /enfant	28 nov 10h à 12h	Rambouillet	Bergerie nationale Inscriptions par téléphone : 01.61.08.68.70 ou par courriel : animation.bn@educagri.fr
Marché de Noël	2 décembre	St Léger en Y	Maison du village
Marché artisanal	2 décembre	Poigny la Forêt	01 34 84 71 20
Concert	8 décembre	St Rémy l. Chev.	www.musiremy.fr ou 01 30 52 73 01
Marché de Noël	8 décembre	St Rémy l. Chev.	parking du Prieuré
Expo. Traditions de nos régions	8 - 31 décembre	Montfort l'Amaury	Maison tourisme et patrimoine
Marché artisanal	16 décembre	Poigny la Forêt	Salle du Marais 01 34 84 71 20
Concert musique. classique	16 décembre	St Rémy l. Chev.	Espace Jean Racine
Marché de Noël	19 - 23 décembre	Rambouillet	Parvis de la gare
Spectacle de Noël	19 - 22 décembre	Les Bréviaires	anne-charlotte.jecomte@haras-nationaux.fr ou sur réservation : 06 76 23 44 24 ou
Parade de Noël	22 décembre	Rambouillet	Départ place de la Libération 19 h
Cendrillon	22 décembre	St Rémy l. Chev.	Espace Jean Racine
Cirque	23 décembre	Magny l. Ham.	Maison de l'environnement 17 h
Patinoire	du 7 déc - 5 janv	Rambouillet	http://www.ramboliweb.fr/patinoire-rambouillet

SORTIR.....

LES VERTUEUX

Une comédie bien troussée !

« Si les hommes n'étaient pas si bêtes,
les filles ne trouveraient pas de maris
et les garces n'auraient plus de clients ».

Piquepoche, acte I scène 12

Date de représentation : vendredi 4 janvier à 20h45,
samedi 5 janvier à 20h45, dimanche 6 janvier à 16h00.

Lieu : Centre Culturel René Cassin 91410 DOURDAN

Renseignements et réservations : Rien que du Beau
Monde. Tél : 01 30 59 48 33



TERRE DES MONDES présente

CONNAISSANCE DU MONDE

À L'ÉCRAN, UN FILM - SUR SCÈNE, L'AUTOUR

SAINT ARNOULT EN YVELINES

PROGRAMME DE LA SAISON 2012 - 2013

www.connaissancedumonde.com

Par Jérôme DELUCAURI

Programme de la saison 2012 - 2013

Jeudi 18 octobre 2012
LA BRETAGNE
Par le sentier des douaniers

Lundi 26 novembre 2012
VIETNAM
Un dragon né de l'Indochine
par Christian VEROT

Mardi 18 décembre 2012
DESTINATION TOMBOUCTOU
MALI : du pays DOGON au fleuve Niger
Film de Michel DRACHOUSSOFF

Mardi 8 janvier 2013
PRAGUE ET LA BOHEME
Un voyage au cœur de l'Europe
Film d'Eric FONTANELLES

Lundi 18 février 2013
QUEST AMERICAIN, AU BOUT DES PISTES...
La Beauté intemporelle
Film d'Eric COURTADE

Mardi 26 mars 2013
THAILANDE - Un autre regard
Film de Patrick BERNARD

Mardi 23 avril 2013
QHAPAQ NAN - LA GRANDE ROUTE INCA
6000 km à travers les Andes
Film de Laurent GRANIER

UNION ROCHEFORT - LONGVILLIERS



Les prochains rendez-vous :

Rencontre en Poésie et Chansons

Prochaine soirée : vendredi 14 décembre 2012 à 20h30

chez NATURE'L....sur le thème du Vin et de la Fête !

Renseignements auprès de : Michèle Large - tel : 01 30 41 37 45.

michele.large@worldonline.fr

CULTURE & DECOUVERTES

Prochaine sortie : jeudi 13 décembre

Musée Carnavalet et l'Hôtel de Rohan

Renseignements et inscriptions auprès de Michel et Françoise Moulin – tel : 01 30 47 58 44

famou78@hotmail.com

Contact : unionrl@free.fr

COMITE des FÊTES de ROCHEFORT / LONGVILLIERS

LOTO de la Sainte Catherine

Dimanche 25 novembre

14h00 à la salle des fêtes de ROCHEFORT

Ouverture des portes à 13h30

Week-end pour 2 en relais château, places de spectacles, paniers garnis, restaurants et autres lots....

10 tirages par ordinateur

BUVETTE, bonbons, gâteaux.

Prix du carton : 4€ - 4 cartons : 12€ - 10 cartons : 25€



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE ROCHEFORT EN YVELINES

L'assemblée générale de la société historique de ROCHEFORT aura lieu le **samedi 8 décembre 2012** à 10 H30 salle du conseil. Nous comptons sur votre présence.

LES RESTOS DU CŒUR DE DOURDAN

La prochaine campagne des restaurants du cœur débutera le **lundi 26 novembre 2012**. Les restos du cœur fonctionneront les lundis, mercredis, et samedis de 9h à 11h à la **Croix St Jacques, rue des Provinces, Bâtiment Vexin, porte A.**

Les inscriptions se feront à l'adresse indiquée ci-dessus :

Les mardis 13 et 20 novembre de 14h à 16h

Les samedis 17 et 24 novembre de 9h à 11h

Munissez-vous de tous les documents permettant de considérer votre situation.

N° de téléphone: 01 60 81 08 48.



LES RESTOS DU CŒUR DE RAMBOUILLET

Début de la campagne 2012-2013 le **27 novembre de 9h à 11h**. Distributions alimentaires les **mardis de 9h à 11h** et les **vendredis de 14h à 16h**. Les inscriptions, sur présentation de justificatifs de ressources et de charges, se font les **mardis 13 et 20 novembre de 9h30 à 11h30** et les **vendredis 16 et 23 novembre de 14h à 16h** à l'adresse suivante : **18 rue Georges Clémenceau Téléphone : 01 34 94 94 32.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort ☎ 01 30 41 33 96 ☎ 09 64 38 87 19 📠 01 30 41 46 18

La Mairie est ouverte au public :

le mardi de 14h 00 à 17h00

le jeudi de 14h00 à 17h00

le samedi de 9h00 à 12h00

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir:

- Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm
- Un justificatif de domicile
- Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 euros.

Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.

LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE : SUR RENDEZ-VOUS

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilite la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis après midi de 13h30 à 17h45 et les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45 et les vendredis et samedis matin.

Contact : 01 30 88 25 30

➤ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr